

utilisation en PLANCHER

Normes de référence	NF EN 12871 NF EN 636-3
Réf DTU	DTU 43.4
Préconisations produits	TeboFloor

Le choix d'un contreplaqué THEBAULT dans une utilisation donnée doit se faire en conformité avec les normes qui réglementent les spécifications techniques des produits et leur mise en œuvre doit être faite selon les règles du DTU correspondant.

EXIGENCES DES PANNEAUX

Exigences des produits pour satisfaire aux contraintes de l'application :

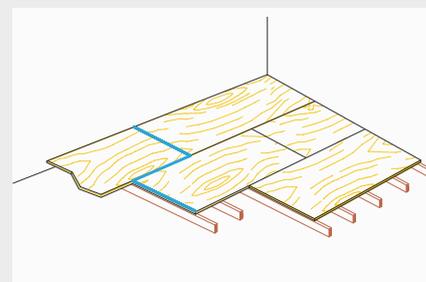
- satisfaire aux exigences mécaniques,
- satisfaire aux exigences thermiques et acoustiques
- prendre en compte les contraintes hygrothermiques et plus particulièrement les risques de condensation dans la paroi horizontale

Cas particuliers : plancher sur vide sanitaire, au-dessus d'un local ouvert sur l'extérieur, au-dessus d'un local à forte production de vapeur d'eau, et d'une manière générale si des risques d'humidification sont à redouter par remontée capillaire ou condensation : utilisation d'un film pare-vapeur sous le contreplaqué.

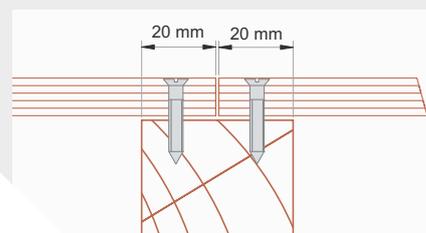
PLANCHER PORTEUR

Mise en œuvre

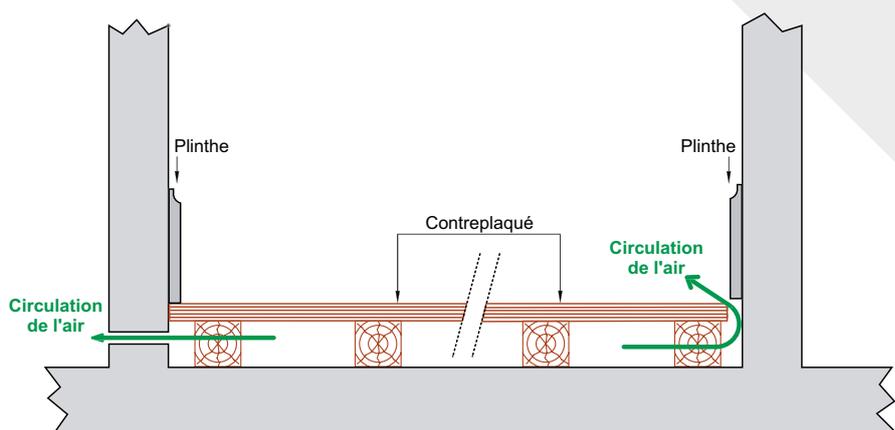
- Les planchers porteurs participent directement à la rigidité et au contreventement de l'ouvrage.
- La pose des contreplaqués THEBAULT sur solives ou sur lambourdes se fait toujours à joints décalés et sur trois appuis au moins, avec appuis aux extrémités. Il peut y avoir de ce fait, occasionnellement des panneaux posés sur deux appuis.



- Les rives non supportées doivent être assemblées par rainure et languette, vraie ou fausse, les petits côtés reposant sur les appuis.
- La largeur d'appui des panneaux sur les solives ou lambourdes doit être d'au moins 20 mm.



- En ambiance humide, la ventilation de la sous face du contreplaqué est impérative, soit par une ventilation sous le plancher, soit en périphérie.



Groupe THEBAULT
47, rue des Fontenelles
79 460 MAGNE - France
Tél : +33 (0)5 49 35 70 20
info@groupe-thebault.com

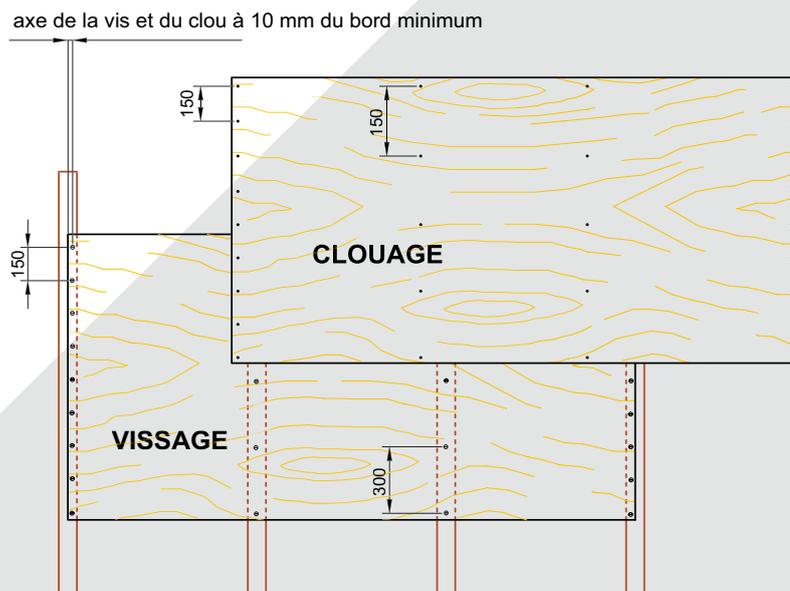
www.groupe-thebault.com

utilisation en PLANCHER

• En fonction de la nature des revêtements de sols, les contreplaqués THEBAULT sont posés :

- soit à bords jointifs : pour des surfaces limitées à 40 m² et dont le grand côté n'excède pas 7 m, il faut prévoir un espace de 10 mm en périphérie de la pièce. Il est recommandé de coller les joints rainés bouvetés. Pour les revêtements de sols de type dalle vinyle, il est obligatoire de coller les panneaux entre eux.

- soit avec un jeu de 1 mm entre les panneaux, dans les deux sens du panneau.



Fixations

- La fixation s'effectue de préférence par vissage. En cas de clouage, il doit être complété par un vissage aux 4 angles du panneau et à mi-longueur.
- La longueur des vis doit être au minimum de 2,5 fois l'épaisseur du panneau de contreplaqué et celle des pointes au minimum de 3,5 fois l'épaisseur du panneau.
- Les têtes de vis doivent être encastrées, et un masticage doit être effectué dans le cas de revêtement de sol mince.

PLANCHER FLOTTANT

- Le plancher flottant est un ouvrage plan et continu, librement posé sur une paroi plancher porteuse continue, avec interposition d'un matériau intermédiaire de désolidarisation.
- Les panneaux de contreplaqués THEBAULT sont utilisés essentiellement dans le cas de planchers isolants acoustiques. Ils sont alors posés sur un matériau résilient (isolant acoustique).
- Les panneaux de contreplaqués THEBAULT sont rainés bouvetés, posés à coupe de pierre et collés entre eux en laissant un espace de 10 mm en périphérie du local.